

Fiche technique

ALG 60

Domaine d'utilisation : circuits de refroidissement

L'**ALG 60** est un produit à large spectre d'action. Il est à la fois algicide, levuricide, bactéricide et fongicide.

L'**ALG 60** est particulièrement utilisé dans des circuits d'eau de refroidissement, tunnels de pasteurisation, réchauffeurs etc..., pour lutter contre les développements d'organismes vivants, algues, bactéries...

Tous les composants de l'**ALG 60** sont conformes à l'arrêté du 29/10/87 portant sur les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec des denrées alimentaires.

Ainsi qu'avec la circulaire du 26/04/82 portant sur les additifs pouvant être introduits dans les circuits de chauffage utilisés pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (simple échange).

Applications

L'**ALG 60** possède en outre un excellent pouvoir détergent.

Il en résulte une amélioration sensible des coefficients d'échange thermique et une meilleure efficacité des produits de conditionnement anticorrosion.

L'**ALG 60** sous forme diluée après avoir été injecté dans la tour est compatible avec tous nos produits de traitements (MBT 25 ou AT 8440 ou AT 8441 et ALG 200, ALG 800, ALG 600).

Dosages d'utilisation

Suivant la nature du milieu, la température et le temps de contact.

Dosage préventif : 30 à 50 g/m³

Dosage de choc : 200 à 400 g/m³

Caractéristiques physiques et chimiques

Aspect	Liquide non volatil
Couleur	Incolore
Densité	1
pH	7.5 +/- 2

Normes alimentaires

Tous les constituants du produit **ALG 60** sont exempts d'allergènes.

Tous les constituants du produit **ALG 60** sont conformes à :

L'arrêté français du 8 septembre 1999 (Version consolidée au 03 Février 2014), en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

Et à la législation européenne (vu la lettre parvenue le 9 Février 1999 à la Commission des Communautés européennes par laquelle le gouvernement français a saisi la dite Commission, selon la procédure prévue par la directive 98/34/CE du 22 juin 1998, vu le règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur les additifs alimentaires, vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 modifiée prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, ensemble la notification n° 2013/110/F en date du 19 février 2013 adressée à la Commission européenne)

Conditionnement / stockage / transport

Conditionnement	Fûts plastiques recyclables de 30 kg
DLUO	24 mois dès la date de production
Stockage	Température recommandée 10 – 30°C
Transport	NON ADR

Les informations contenues dans ce document sont destinées à aider les utilisateurs, mais ne sont pas garanties. Pour toutes informations complémentaires sur l'utilisation, s'adresser à la SAS TRESCH.

ALG 60	Fiche technique	MAJ :	09/12/2015	Version :	N°1
--------	-----------------	-------	------------	-----------	-----

